DOSSIER DE DEMANDE
DE SUBVENTION PROJET 2027

NOM DE L'ASSOCIATION :

_____

LES DOSSIERS INCOMPLETS
NE SERONT PAS PRIS EN CONDIDERATION

Dossier à remplir et à retourner :

Service des sports, de la vie associative et des loisirs
2 rue Gallieni 94230 Cachan

Au plus tard le 22 janvier 2027

Les données à caractère personnelles recueillies dans le cadre des dépôts de demande de subvention, sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi "Informatique et Libertés" modifiée. Mme Hélène de Comarmond, maire de Cachan est responsable de ce traitement de données et la Vie Associative et des Loisirs est le responsable opérationnel du traitement. Ces données seront conservées 6 ans au format numérique et 1 an au format papier. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez nous contacter par mail : dpd.cachan@ville-cachan.fr, par courrier : Déléguée de la Protection des Données – Square de la libération 94230 Cachan ou par téléphone au 01.49.69.80.49
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

NOTICE POUR REMPLIR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Ce dossier concerne un projet ou une action portée par l'association, relevant de l'intérêt général.

Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissement.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

➔ RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ASSOCIATION

Pour bénéficier d'une subvention, **vous devez disposer** :

- D'un numéro **SIREN**

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr),

- D'un numéro **RNA**, Répertoire National des Associations ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture, (Le numéro de RNA est attribué à l'occasion des enregistrements de créations ou modifications en préfecture).

Ces références constituent vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

➔ RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, veuillez indiquer la trésorerie au jour de la fin du dernier exercice validé.

Le bilan approuvé et signé est obligatoire pour les associations touchant une subvention supérieure à 1000€.

Les associations n'ayant pas un budget annuel très important, un budget simplifié peut être utilisé si elles ne sont pas tenues à suivre la nomenclature du plan comptable associatif *

***** Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

➔ PROJET.S / ACTION.S

Remplir une fiche par projet / action, accompagné du budget prévisionnel correspondant.

➔ ATTESTION SUR L'HONNEUR

Cette page permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention, la subvention demandée doit être conforme avec la somme indiquée dans le tableau budgétaire, colonne recettes produits.

ATTENTION !! Votre demande ne sera prise en compte que si cette page est complétée et signée.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

(Toutes les pièces sont obligatoires : en cas de pièces manquantes, la demande ne sera pas recevable)

Pour les associations ayant également déposées un dossier de subvention de fonctionnement les pièces à joindre sont les n° 7, 8 et 9 uniquement.

☐ **1. Statuts de votre association** datés et signés pour une première demande ou si des changements ont eu lieu pour les associations ayant déjà déposés un dossier de subvention en N-1

☐ **2. Récépissé de déclaration** à la préfecture ou sous-préfecture pour une première demande

☐ **3. Photocopie de la publication au JO** avec la date de la création de l'association pour une première demande

☐ **4. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée** (composition du conseil, du bureau…)

☐ **5. La copie** du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

☐ **6. Le rapport financier pour l'année scolaire 2025/2026 ou pour l'année civil 2026** comprenant : le bilan, le compte de résultat, les annexes de l'exercice certifiées et approuvées par l'assemblée générale

☐ **7. Descriptif du projet**

☐ **8. Le budget prévisionnel** du projet de l'association

☐ **9.** Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**

☐ **10.** Un **relevé d'identité bancaire** de l'association (RIB) même s'il n'a pas changé (au nom de la structure portant une adresse correspondant à celle du numéro SIREN

☐ **11.** Annexe « Contrat d'engagement républicain » signé

DEMANDE DE SUBVENTION

POUR UN PROJET OU UNE ACTION 2027

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ASSOCIATION

N° RNA : W __ __ __ __ __ __ __ __ __ N° SIRET : _____

L'association est-elle (cocher la case) : ☐ Nationale ☐ Régionale ☐ Départementale ☐ Locale

Votre association est-elle affiliée à une union, fédération ou un réseau ?

Oui☐ **Non**☐

Si oui,

N° d'affiliation	**Nom** *(Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

Votre association dispose-t-elle de l'agrément « Jeunesse et Sport » délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ou, d'un autre agrément :

Oui☐ **Non**☐

Si oui,

N° d'agrément	**Date**

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : / _ / _ / - / _ / _ / - / _ / _ / _ / _ /

Adresse du siège social :

Code Postal : /_/_/_/_/_/ Ville : _____

Mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

_____

_____

Code Postal : /_/_/_/_/_/ Ville : _____

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Mail : _____ @ _____

Téléphone : _____

2. MOYENS HUMAINS DE VOTRE ASSOCIATION

Liste à jour des membres du bureau

	Président(e)	Vice-Président(e)	Trésorier(e)	Secrétaire
Nom/Prénom	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Adresse	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
CP Ville	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Téléphone	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Mail	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

Fournir la liste des membres du Conseil d'Administration

Effectif salarié

	Saison 2025-26
Nombre total de salariés	[ ]

Veuillez indiquer le détail ci-après :

		Salarié assurant l'encadrement des activités	Salarié assurant des tâches administratives
CDI	**Emploi aidé**	[ ]	[ ]
	Emploi sans aide	[ ]	[ ]
CDD	**Emploi aidé**	[ ]	[ ]
	Emploi sans aide	[ ]	[ ]
VACATAIRES		[ ]	[ ]
Total en équivalent temps plein		[ ]	[ ]

Commentaires :

Pour les associations employant du personnel qualifié, veuillez indiquer, par type de qualifications, le nombre d'Intervenants/Professeurs de l'association

	Intervenants / Professeurs
Brevet d'Etat, Brevet Professionnel, certificat de qualification professionnelle	[ ]
Diplôme fédéral (initiateur, arbitre, brevet fédéral…)	[ ]
Autres qualifications : **Préciser :**	[ ]
Total Intervenants / Professeurs de l'association	[ ]

Remarque : *Joindre la liste des Intervenants / Professeurs de l'association de la saison 2023-2024 en indiquant la qualification la plus élevée pour chacun d'eux (joindre obligatoirement une attestation justifiant la qualification).*

Bénévoles

Toute personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée, **en dehors des membres.**

	Saison 2025-2026
Nombre de bénévoles	[ ]

Nature des fonctions occupées par les bénévoles (en dehors des membres du bureau):
[……
…….....]

Formation(s) des bénévoles : **Oui**☐ **Non**☐

Si oui, la ou lesquelles : [……]

3. MOYENS FINANCERS

Avantages en nature alloues par la collectivité

	OUI	NON	Détails (Types de local, matériel, lieux, …)
Mise à disposition de locaux (Conventionné)	[ ]	[ ]	[ ]
Mise à disposition de matériel	[ ]	[ ]	[ ]
Mise à disposition de cars	[ ]	[ ]	**Nombre annuel :**
Autres :	[ ]	[ ]	[ ]

Autres aides allouées

FINANCEURS	2024		2025		2026	
	Montant	Motif	Montant	Motif	Montant	Motif
État	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Conseil Régional	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Conseil Départemental	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Ville de Cachan	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Autres Communes	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Entreprises	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
GOSB (Grand Orly Seine Bièvre)	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
Autres (à préciser)	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]

Budgets annuels antérieurs

	Réalisé 2025	Budget 2026
Budgets annuels des derniers exercices	[ ]	[ ]

Masse salariale

	2025	2026
Masse salariale	[ ]	[ ]

Épargne

	2025	31 décembre 2026
Épargne	[ ]	[ ]

Total des produits

Pour l'année scolaire 2025/2026 ou pour l'année civile 2026	Montant
Adhésions, cotisations, manifestations (buvettes,…), droits d'entrée, vente produits dérivés (tee-shirt, calendrier, …), sponsors, dons, mécénat, subventions publiques….	[ ]

Situation de trésorerie (1)

Montant de la trésorerie au moment de la demande
……€

Commentaires *(facultatif)*

Indiquez, s'il y a lieu, des détails sur des encaissements ou des décaissements influant de façon notable sur le niveau de trésorerie, notamment au niveau des délais de versement d'une subvention, un délai de règlement avec vos fournisseurs, etc.

(1) Trésorerie :

La Trésorerie correspond à l'ensemble des moyens de financement dont dispose l'association pour faire face à ses dépenses quotidiennes (factures, salaires, etc.). Ces moyens de financement sont donc, par définition, immédiatement disponibles et mobilisables. Ils correspondent donc aux encaisses (quantité de monnaie détenue « en caisse » ou en banque) et des valeurs mobilières de placement qui sont des placements financiers à court terme (comme les SICAV par exemple).

PROJET – Objet de la demande

Intitulé :

Personne chargée de l'action :

Nom : **Prénom :**

Téléphone : _ _/_ _/_ _/_ _/_ _/ **Mail :**

Objectif :

Publics ciblés :

Date de l'action : _ _/_ _/ 20_ _

Lieu de l'action :

Durée de l'action :

Description de l'action :

Aide demandée à la Ville :

BUDGET DU PROJET

Année | | ou exercice du | | au | |

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats		**70 - Ventes**	
604 - Achats d'études et de prestations de services		Cotisations / adhésions	
6061 - Fourniture non stockable (eau, énergie…)		Prestations de services	
6063 - Fourniture d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes (droits d'entrées, ventes…)	
6064 - Fourniture administrative			
6068 - Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		**74 - Subventions d'exploitation**	
611 - Sous-traitance générale		7411 -Etat	
613 - Location		7412 -Région	
615 - Entretien et réparation		7413 -Département	
616 - Assurance		7414 -Cachan	
618 - Divers		7415 -Autres communes	
		7418 -Autres	
62 - Autres Services extérieurs		**75 - Autres produits de gestion courante**	
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires			
623 - Publicité, publications			
625 - Déplacements, missions			
626 - Frais postaux et de télécommunication			
627 et 628 - Services bancaires, autres…			
63 - Impôts et taxes		**76 - Produits financiers**	
631 - Impôts et taxes sur rémunération			
635 - Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		**77 - Produits exceptionnels**	
641 - Rémunération des personnels		771 - sur opérations de gestion	
645 et 647 - Charges sociales		772 - sur exercices antérieurs	
648 - Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		**78 - Reprise sur amortissement et provisions**	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
Sous/total		**Sous/total**	
Résultat excédentaire *(recettes – dépenses > à 0)*		**Résultat déficitaire** *(Recettes – dépenses < à 0)*	
TOTAL DES CHARGES		**TOTAL DES PRODUITS**	

***NB** : le total des charges doit être égal au total des produits*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), ----------

(Nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- ► Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- ► Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- ► Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics, ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires;
- ► Certifie que cette demande est conforme aux statuts de l'association et sollicite de la collectivité l'octroi d'une subvention pour le projet proposé au titre de l'année 2026 ou de la période de l'action.

Au titre de l'année 2027 d'un montant de

---------- euros
(En lettres)

Montant demandé : (en chiffres)

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte : ----------

Banque : ----------

Domiciliation : ----------

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé de RIB

UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT FOURNI

Fait à ----------

Le . . . / . . . / 20 . . .

Signature du Président

Signature du trésorier

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ
Il est important de remplir cette demande de façon exhaustive, l'attribution d'une subvention n'est ni systématique ni reconductible tacitement.

ANNEXE

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ETAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « *s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à
le

Pour l'association
La Présidente / Le Président